



Crédit pour meubles et dépôt de bilan de la société

Par **TCfi**, le **20/02/2014** à **21:01**

Bonjour, rnvoilà notre souci, nous avons acheté le 04/2012 dans un magasin un ensemble de meubles pour un montant de 7300€.rn rn A la commande nous avons versé un apport de 1500€ et souscrit un crédit sans frais de 5800€ soit 20 mensualités de 290€.rn rn Nous avons reçu le mobilier conformément à notre commande, sauf quelques meubles abîmés dans le transport pour lesquels nous avons émis des réserves sur le PV de livraison avec demande de remplacement de celui-ci.rn rn Quelques mois plus tard la Sté de meubles a déposé le bilan pour cause de mauvaise gestion, plus de nouvelle concernant les réserves, pas de facture d'achat et surtout aucun prélèvement n'a été effectué sur notre compte bancairern rn En 02/2014 soit 22 mois plus tard sans aucune explication, la société de crédit qui en 2012 nous a proposé le 20 x 290€ se manifeste à travers notre compte bancaire en nous prélevant 290€.rn rn Que pouvons-nous faire tout en sachant que notre situation financière a depuis évolué et que le remplacement de nos meubles n'a pas été effectué.rn rn N'y a t'il pas prescription 22 mois plus tard !!!rn rn Pouvons-nous refuser ces prélèvements ?rn rn Merci de bien vouloir nous aider car nous sommes désespérés face à cette situationrn rn merci